

Pouvoir s'opposer, Toujours proposer !



Commission Administrative Paritaire du 17 juin 2013

Catégorie C

Compte rendu de vos élu(e)s CFTC DGFIP 62 en C A P Locale

Frédérique Davigny

Trésorerie de Lens-Municipale

Valérie Duez

S I P de Lens Sud

Gabriel Gaillard

R F Boulogne sur Mer (E M R 62)

La Commission Administrative Paritaire Locale s'est tenue dans les locaux de l'immeuble Brassart le 17 juin 2013. Elle a commencé à 14 h 15 et s'est terminée à 16 h 00 . La Présidence était assurée par Mme Marie-Hélène Gardiès, Directrice du Pôle Pilotage et Ressources. Le secrétariat a été pris en charge par Mme Valérie Wimetz, et le secrétariat - adjoint par le syndicat F O Finances Publiques 62 en la personne de Mme Audrey Joly.

Les organisations syndicales représentatives présentes étaient les suivantes :

- ☞ SNUI Solidaires
- ☞ F O DGFIP 62
- ☞ C F T C DGFIP 62
- ☞ C G T DGFIP 62

Ordre du jour de la C A P L

- 1 Procès verbal de la CAPL n° 3 du 14 décembre 2012, mouvement complémentaire de Catégorie C de la filière fiscale au 01/01/2013)
- 2 Mouvement Local des agents de catégorie C de la filière fiscale du 1^{er} septembre 2013

Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais
Secrétaire Départemental, Gabriel Gaillard, Recette des Finances de Boulogne sur Mer (E M R 62)
16 rue Victor Hugo, 62200 BOULOGNE SUR MER
<http://062.cftc-tresor.fr> 06 66 61 81 11 cftc.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr
CFTC DGFIP 62 : le syndicat constructif qui agit pour ne pas subir.

1°: Procès verbal du 14 décembre 2012

Le procès verbal de la CAP Locale du 14 décembre 2012 n'appelle de la part de CFTC DGFIP 62 aucune modification. Nous avons donc voté POUR son approbation,

2°: Mouvement Local des agents de catégorie C de la filière fiscale du 1er septembre 2013

Cette CAP locale de la catégorie C de la Filière fiscale concerne les R A N suivantes de notre département du Pas de Calais : Arras, Béthune, Boulogne sur Mer, Bruay la Buisnière, Calais, Henin-Beaumont, Lens, Lillers, Montreuil sur Mer, Saint-Omer et Saint-Pol

Le mouvement de départ concerne 28 collègues de catégories C : 14 départs en retraite, 12 promotions et 2 départs sur mutation. Seulement 8 collègues arrivent de l'extérieur du département.

Concernant les 14 départs en retraite, CFTC DGFIP 62 est particulièrement contente et enchantée pour les collègues concernés. Mais, et il y a un mais de taille, ces 14 départs en retraite, nous le savons très bien, ne seront pas remplacés. Une fois de plus, les agents de la DDFIP du Pas de Calais devront faire mieux qu'avant, mais avec moins de personnel. Les suppressions d'emplois sont la cause de très nombreux maux dans notre administration. Tout le monde le sait. Stress au travail, surcharge de travail, mal vivre professionnel etc... Il serait grand temps que la DGFIP cesse de supprimer des emplois. Depuis le temps que nous le disons et le rabâchons à notre Direction, nous avons vraiment le sentiment de faire comme Jean-Baptiste, de prêcher dans le désert ! Petite histoire Cette expression semble dater du XVIIIe siècle. Il s'agit d'une image où parler dans le désert, zone aride et inhabitée, revient à ne parler à personne et implicitement à ne pas être entendu ou bien compris, même si l'on est entouré. C'est bien ce qui se passe pour les suppressions d'emplois. Les organisations syndicales en parlent très très souvent à leur direction départementale, mais, au final, même si elles sont bien entourées, elles ne sont pas écoutées, même si elles sont entendues.

Sur les 8 nouveaux arrivants, 4 sont affectés A L D sur le département. CFTC DGFIP 62 tient à rappeler qu'une mutation sur A L D permet certes de rejoindre le département souhaité, mais, qu'il existe des risques importants d'affectation lointaine pour les A L D entre leur lieu de résidence et leur lieu de travail. En la matière, nous avons un collègue dans le Pas de Calais qui depuis le début cette année effectue environ 220 km par jour en voiture et avec trois heures de route pour rejoindre son poste d'A L D. C'est énorme, usant, à la limite du supportable.

Mauvaise nouvelles pour les A L D. La Direction nous a informé qu'elle attendra la prochaine CAP (Catégorie B, filière fiscale) du 12 juillet pour finaliser l'ensemble des affectations des A L D et des E D R A. Malgré les interventions des organisations syndicales, elle est restée sur ses positions. C'est parfaitement regrettable, car derrière ces appellations d'A L D et d' E D R A, il y a des êtres humains qui attendent avec impatience de savoir où ils vont être affectés. Et ces personnes ont de plus des décisions importantes à prendre... logement, école ou nourrice pour leurs enfants, etc. Ces décisions ne pourront pas être prises avant le 12 juillet, ce qui est bien court pour un effet au 1^{er} septembre.

CFTC DGFIP 62 n'a pas voté POUR ce mouvement : En effet, de trop nombreuses demandes de mutations ne sont toujours pas satisfaites.

CFTC DGFIP 62 n'a pas voté CONTRE ce mouvement : En effet, elle ne voulait pas pénaliser les collègues ayant enfin obtenu leur mutation.

CFTC DGFIP 62 a donc voté Abstention